COMMUNE
DE
BOURG-BLANC

FINISTÈRE

Envoyé en préfecture le 21/01/2026
Reçu en préfecture le 21/01/2026
Publié le
ID : 029-212900153-20260121-DEL2CM20012026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOURG-BLANC, dûment convoqué le douze janvier, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Bernard GIBERGUES, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

PRESENTS : M. GIBERGUES Bernard, M. BERGOT Stéphane, Mme MITH Marie Françoise, M. HABASQUE Claude, Mme LE MESTRE Sandra, M. MARCHADOUR Hervé, Mme PAGE Evelyne, M. JAOUEN François, Mme FAGON Maryvonne, M. PELLEN Jean Luc, Mme DUPONT Béatrice, M. LE GOFF Yves, Mme MEHALLEL Laurence, M. TROADEC Thierry, Mme LANNUZEL Marie Louise, M. GOUEZ Dominique, Mme PHILIP Françoise, M. MAUGUEN David, Mme HANSJACOB Danièle, M. DENOTTE Jean Paul, Mme QUÉMÉNEUR Marie Thérèse, M. REDOUTE David.

ABSENTS :
Mme DENIEL Sandrine, M. LIORZOU Guillaume, Mme LÉON Sylvie, Mme TREBAOL Solange, M. MORIN Ludovic.

PROCURATIONS :
Mme DENIEL Sandrine donne procuration à Mme LE MESTRE Sandra
Mme DUPONT Béatrice donne procuration à M. LE GOFF Yves.
M. LIORZOU Guillaume donne procuration à M. MARCHADOUR Hervé.
Mme LÉON Sylvie donne procuration à M. DENOTTE Jean Paul.
Mme TREBAOL Solange donne procuration à Mme Evelyne PAGE.

Mme DUPONT Béatrice arrive à 19 H 30 et prend part au vote à compter de la délibération n°6.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

CONSTRUCTION DES SALLES DE SPORT DE TOUROUSSEL : PLAN DE FINANCEMENT DE LA PHASE 2 - DELIBERATION N° 2

Monsieur le Maire présente le plan de financement de la phase 2 du projet de construction des salles de sport de Touroussel.

Envoyé en préfecture le 21/01/2026
Reçu en préfecture le 21/01/2026
Publié le
ID : 029-212900153-20260121-DEL2CM20012026-DE

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL – détail

OPÉRATION : **CREATION D'UN ENSEMBLE SPORTIF COMPRENANT UN [illegible] TENNIS DE TABLE ET UN LOCAL POUR LE CLUB CYCLISTE – PROJET LIÉ À LA TRÈS FORTE CROISSANCE DES BESOINS PHASE 2**

DÉPENSES		RESSOURCES				
LIBELLE	MONTANT HT / TTC	LIBELLE		Montant	Base DOTATION Montant	Base DOTATION %
DÉPENSES ÉLIGIBLES		**AIDES PUBLIQUES**				
Acquisitions (foncières, immobilières)		**DOTATION DEMANDÉE** »		0,00 €	0,00 €	0,00%
Maîtrise d'œuvre	53 141,84 €					
Autres honoraires	7 051,51 €					
Dommage ouvrage	5 109,79 €	**DETR**	ratio DOTATION	150 000,00 €	150 000,00 €	13,98%
		Dépenses éligibles : *				
Travaux (à préciser)		1 072 903,14 €	100,00%			
Construction	1 007 600,00 €					
	0,00 €	**DSIL**		150 000,00 €	150 000,00 €	13,98%
	0,00 €	Dépenses éligibles : *				
	0,00 €	1 072 903,14 €	100,00%			
		FNADT		0,00 €	0,00 €	0,00%
		Dépenses éligibles : *				
		1 072 903,14 €	100,00%			
				0,00 €	0,00 €	0,00%
		Dépenses éligibles : *				
		1 072 903,14 €	100,00%			
				0,00 €	0,00 €	0,00%
		Dépenses éligibles : *				
Matériel et équipements (à préciser)		1 072 903,14 €	100,00%			
		SOUS TOTAL subventions Etat		300 000,00 €	300 000,00 €	27,96%
	0,00 €	**Autres financements publics (hors Etat)**				
		REGION		50 000,00 €	50 000,00 €	4,66%
		Dépenses éligibles : *				
		1 072 903,14 €	100,00%			
	0,00 €					
	0,00 €	**DEPARTEMENT**		25 000,00 €	25 000,00 €	2,33%
	0,00 €	Dépenses éligibles : *				
		1 072 903,14 €	100,00%			
		FEADER – Leader – UE		0,00 €	0,00 €	0,00%
		Dépenses éligibles : *				
		1 072 903,14 €	100,00%			
Autres (à préciser)						
Aléas et révisions	0,00 €				0,00 €	0,00%
		Dépenses éligibles : *				
		1 072 903,14 €	100,00%			
				0,00 €	0,00 €	0,00%
		Dépenses éligibles : *				
Base éligible	**1 072 903,14 €**	1 072 903,14 €	100,00%			
Dépenses inéligibles		**TOTAL SUBVENTIONS****		375 000,00 €	375 000,00 €	34,95%
Prestations intellectuelles (à préciser)	0,00 €	**AUTOFINANCEMENT**	697 903,14 €			
	0,00 €					
Autres (à préciser)	0,00 €	sur DOTATION	**100,00%**			
	0,00 €		**697 903,14 €**			
		Fonds propres :		697 903,14 €	697 903,14 €	65,05%
		Emprunts :		0,00 €	0,00 €	0,00%
		Crédit bail :		0,00 €	0,00 €	0,00%
Dépenses inéligibles	*0,00 €*	**AUTOFINANCEMENT****		697 903,14 €	697 903,14 €	65,05%
TOTAL	1 072 903,14 €	**TOTAL**		1 072 903,14 €	1 072 903,14 €	100,00%

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide ce plan de financement.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an sus-dits.
BOURG-BLANC, le 21 janvier 2026
Le Maire,
Bernard GIBERGUES

MAIRIE DE BOURG-BLANC 29 (FINISTÈRE)

Le Maire de BOURG-BLANC :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été publié ce jour sur le site internet de la commune,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat.